

29/37) Prix de vente de l'eau à la Montagne.

M. le Maire donne lecture du rapport :

Messieurs,

Par sa lettre N°46,901 du 20 Novembre 1964, M. le Directeur de la Société E.S.R. a proposé à Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Denis, de ramener le prix de vente de l'eau à la Montagne, de 33 fr. à 29 fr., à compter du 1er Janvier 1965.

En fait, compte tenu de la taxe locale et de la surtaxe appliquée par la Commune, le prix de vente passerait de 33,93 à 31,82.

- Prix avant modification :

- Prix de vente .....	33,-	
- Taxe locale $\frac{33 \times 2,75}{100} = 2,75$ .....	0,93	
- Surtaxe communale .....	2,-	
		<u>35,93</u>

- Nouveau prix modifié :

- prix de vente .....	29,-	
- Taxe locale $\frac{29 \times 2,75}{100} = 2,75$ .....	0,82	
- Surtaxe communale .....	2,-	
		<u>31,82</u>

Cette modification résulte essentiellement de l'augmentation considérable des ventes d'eau au quartier de la Montagne.

En effet, les ventes d'eau à la Montagne ont été les suivantes :

- 1960 .....	89.297 m <sup>3</sup>
- 1961 .....	90.793 m <sup>3</sup>
- 1962 .....	100.970 m <sup>3</sup>
- 1963 .....	110.110 m <sup>3</sup>
- 1964 .....	101.037 m <sup>3</sup>

*Approuvé*  
*Fait le 23 Mars 1965*  
*P. le Préfet*  
*le Secrétaire Général*  
*signé J. Clusiaux*

On constate donc que la consommation d'eau à la Montagne a fait un bond prodigieux dans les deux dernières années.

Compte tenu de ce que l'exploitation du réseau de distribution d'eau à la Montagne constitue une part non négligeable de frais fixes d'exploitation et d'entretien du réseau, l'augmentation des ventes a permis de réduire le coût moyen au mètre cube de ces frais.

Or, ainsi, qu'après étude du prix de revient en comptabilité analytique, il a été possible de proposer une réduction du prix de vente de l'eau, de 4 fr. au mètre cube.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître vos avis à ce sujet et d'approuver éventuellement le nouveau prix de vente de l'eau à la Montagne.

Je mets la question aux voix *o/.*

Adopté à l'unanimité.